

## **MAIRIE DE FLEY**

### **Procès verbal de la séance du conseil municipal du 03 décembre 2013**

Réuni sous la présidence du Maire, Monsieur François GARY.

Étaient présents : M. François GARY, M. Jean-Noël GORGE, M. Christian GERMAIN, M. Philippe DE LA BUSSIERE, Mme Valérie ROSSIGNOL, Mme Anne-Lise MOULIN, M. André DAVID, et M. Patrick LONJARET

Était absent : M. Laurent PIERRE.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Mme Michèle LUQUET et M. Jean-Pierre GILBERT

Secrétaire de séance : M. Philippe de la BUSSIERE

Lecture du P.V. de la séance du 15 octobre 2013 et suppression de « par la Fondation Du Petit Patrimoine » au 1<sup>er</sup> § 6<sup>ème</sup> ligne.



#### **1°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**

Le compte administratif 2013 de la commune sera réalisé et voté par le conseil municipal en place.

Le Budget Primitif 2014 sera préparé par le conseil municipal en place et sera voté par conseil municipal élu en mars 2014. Les dépenses prévues et ou reconduites en 2014 sont :

##### **Investissement :**

- La 2<sup>ème</sup> partie des travaux de voirie concernant, rue du Puits, rue de la Fontaine et la place, et la rue des Ecoisses. La rue de l'Arcueil initialement prévue dans cette 2<sup>ème</sup> tranche des travaux sera restaurée en 2015 en raison de travaux d'enfouissement de réseaux aériens prévus par le SYDESL courant 2014. Le montant des travaux à prévoir pour 2014 s'élève à 62 000.00 € TTC et pour 2015 environ 17 300.00 € TTC concernant la rue de l'Arcueil.
- SYDESL enfouissement des réseaux de télécommunication à hauteur de 9 800.00 € TTC
- SYDESL projet d'enfouissement des lignes d'éclairage public à hauteur de 4 800.00 € TTC
- Toilettes extérieurs à terminer
- Tondeuse environ 800.00 €

##### **Fonctionnement :**

- Réforme des rythmes scolaires : Fley 10 enfants concernés pour un coût estimé à 200.00 € par enfant soit un total de 2 000.00 €.
- Embauche de Mme BENOIT au 1<sup>er</sup> trimestre environ 3 après-midi pour élaboration des CA 2013 et BP 2014.
- Achat pneus Minibus

#### **2°) SYDESL DELIBERATION PROJET ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La proposition du SYDESL en date du 19 novembre 2013 concernant l'enfouissement des réseaux électriques au Bourg de Fley (dossier 13RDP00117) pour un montant de 15 145.82 €.

Prenant acte que le SYDESL participe à hauteur de 11 250.00 €, la contribution estimative de la commune s'élève à 3 895.82 € arrondi à 4 000.00 € H.T.

Le Conseil Municipal de Fley après en avoir délibéré

- accepte de participer à hauteur de 4 000,00 € H.T. pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques au Bourg de Fley.

**3°) DEMANDE D'AIDE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE BUXY POUR UN PROJET DE CLASSE ENVIRONNEMENT DE 3 JOURS :**

Monsieur le Maire expose la demande d'aide de financement de l'Ecole Elémentaire Publique de BUXY concernant une Classe Environnement au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement pour les classes GS-CP-CE1. Le coût de ce projet représente 115€ par élève. La coopérative scolaire et les familles apportent une contribution importante et une recherche de partenaires financiers pour ce projet est lancée. 3 enfants de la commune sont concernés. Le Maire propose d'apporter une participation d'une valeur de 3/72<sup>ème</sup> du solde restant à une hauteur maximum de 90€ par enfant. Pour l'élaboration de leur projet, une somme de 150.00 € leur sera versée cette fin d'année.

Le Conseil Municipal de Fley après en avoir délibéré

- accepte la proposition de participer à hauteur de 3/72<sup>ème</sup> du solde restant avec un montant maximum de 90 € par enfant scolarisé et concerné.

**4°) PEP 71 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE SAONE ET LOIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La demande d'aide financière de la part de « Les PEP71 » en direction des différents secteurs de soutien aux familles démunies, et propose de verser une subvention de 50.00 €

Le Conseil Municipal de Fley après en avoir délibéré

- accepte la proposition de verser une subvention de 50.00 €.

**5°) VISITE DES LAGUNES PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT PREFECTORAL**

M. GUENOT Technicien du Service d'Assistance à l'Assainissement est venu contrôler les lagunes de Fley le Bourg et Rimont. Conclusion, le fonctionnement et l'entretien sont corrects. Afin d'améliorer les performances de la lagune de Fley, il peut être envisager de creuser derrière cette dernière. Pour Rimont le terrain serait suffisant pour installer un complément de roseaux.

**6°) DEMANDE DE SUBVENTIONS DES JEUNES POMPIERS DE ST GENGOUX LE NATIONAL**

Le Maire expose la demande de subvention des Sapeurs-Pompiers de St Gengoux Le National pour le fonctionnement de la section jeunes sapeurs pompiers Jouvence Val De Guye. Une subvention a déjà été versée cette année, la demande sera considérée en 2014.

**7°) NOËL DES ENFANTS DE FLEY**

La fête de Noël des enfants de Fley se déroulera le samedi 14 décembre 2013 à 16h dans la salle des associations Impasse des Arts à Fley. Puis le Père Noël distribuera les cadeaux dans la salle de la Mairie, s'en suivra un apéritif dînatoire. La commune a octroyé un budget financier de 500 € à l'association Neuf Fontaines Animations pour organiser l'arbre de Noël des enfants de Fley.

**8°) QUESTIONS DIVERSES**

- Le Centre de Gestion doit intervenir pour l'archivage de tous les documents administratifs de la Mairie. Le reclassement des dossiers se fera courant janvier 2014.

- Réforme des rythmes scolaires pour 2014 : l'organisation envisagée, prévoirait des TAP sur 3 jours au lieu de 4 jours et pour une durée d'une heure les mardis, jeudis et vendredis après la classe de 15h30 à 16h30. Les TAP n'auront pas lieu dans les classes mais dans d'autres locaux où seront emmenés les élèves. La ½ journée de classe supplémentaire aura lieu le mercredi matin ou le samedi matin et durera 3 heures. Les réflexions sont toujours en cours et le projet n'est pas arrêté.

- La Mairie fermera ses portes le 23 décembre 2013 pour une réouverture le jeudi 02 janvier 2014.

- Une permanence exceptionnelle sera tenue en Mairie par les adjoints le mardi 31 décembre 2013 de 10h à 12h pour les retardataires à l'inscription sur les listes électorales.

Le Maire,  
François Gary